

A stylized line-art illustration of a large, multi-story building with a central entrance and many windows. In the background, there are simple line-art mountains. The scene is decorated with light blue and teal rounded rectangular shapes and circles, suggesting a clean, modern aesthetic.

Synthèses du Questionnaire 2026 du MCPV

Candidats aux exécutifs principaux du Canton de Vaud — **Mouvement de la Condition Paternelle Vaud**

[Consulter les résultats](#)

[En savoir plus sur le MCPV](#)

Un questionnaire citoyen pour façonner la politique familiale vaudoise

Dans le cadre des élections aux exécutifs principaux du Canton de Vaud en 2026, le Mouvement de la Condition Paternelle Vaud (MCPV) a soumis un questionnaire détaillé aux candidats afin de sonder leurs positions sur des enjeux fondamentaux liés à la coparentalité, à la médiation familiale et aux droits des parents séparés.

Ce questionnaire porte sur dix thématiques clés : la médiation de type Cochem, les structures d'accompagnement au divorce, le Tribunal de la famille, la formation des professionnels du droit, la collaboration avec la DGEJ, le contrôle communal, l'aliénation parentale, l'accompagnement lors d'interventions policières, le calcul des frais de crèche et les fonds d'aide au droit de visite.

Au total, **28 réponses complètes** ont été recueillies, représentant un taux de participation d'environ 20 %, ce que le MCPV considère comme encourageant et significatif. La qualité des réponses reflète une volonté réformatrice marquée parmi les candidats, offrant des perspectives prometteuses pour les familles vaudoises en situation de séparation.

Chiffres clés

28

Répondants

Candidats ayant complété l'intégralité du questionnaire

10

Questions

Thématiques couvertes sur la politique familiale

~20%

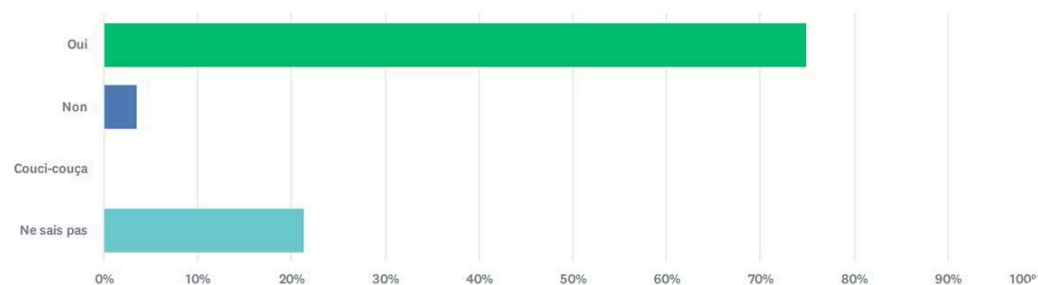
Participation

Un taux jugé représentatif et encourageant



La médiation style Cochem dans l'Est vaudois : un modèle à généraliser ?

La médiation de style Cochem — un modèle issu de la ville allemande du même nom — place l'intérêt de l'enfant au centre des procédures de séparation et favorise la coopération entre parents plutôt que le conflit judiciaire. Actuellement en phase de test dans l'Est vaudois, ce dispositif a retenu l'attention du MCPV comme piste sérieuse de réforme. Les candidats ont été interrogés sur leur volonté de l'étendre à leur district. (Le MCPV ne le recommande qu'en cas d'entente entre parents.)



Résultats détaillés

Choix de réponse	Pourcentage	Réponses
✓ Oui	75,00 %	21
✗ Non	3,57 %	1
~ Couci-couça	0 %	0
? Ne sais pas	21,43 %	6
Total	100 %	28

- ✓ Trois quarts des candidats soutiennent l'extension du modèle Cochem à leur district. Aucun ne s'y est montré indifférent (0 % de « couci-couça »), ce qui témoigne d'une conviction forte chez les partisans comme chez les sceptiques.

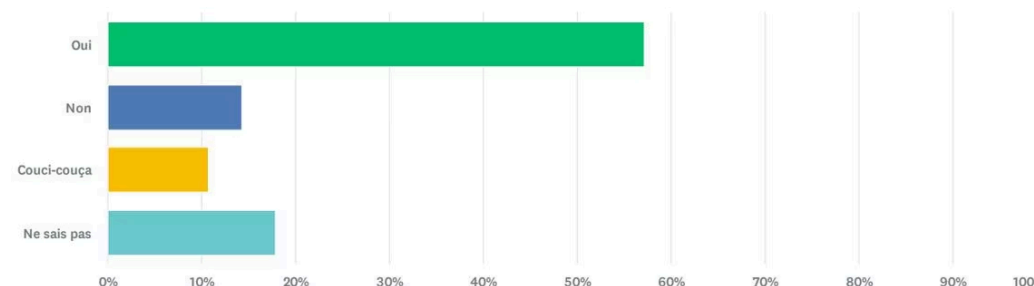
Ce résultat très positif illustre une volonté politique réelle d'explorer des alternatives aux procédures judiciaires conflictuelles. Le modèle Cochem est reconnu internationalement pour réduire les traumatismes liés aux divorces contentieux, en particulier pour les enfants. Son extension à l'ensemble du canton représenterait une avancée majeure pour les familles vaudoises.

Structures d'accompagnement pour les couples en instance de divorce

La création d'une structure dédiée aux couples en cours de séparation répond à un besoin souvent négligé : celui d'un accompagnement coordonné, avant que les conflits ne s'enveniment et n'atteignent les tribunaux. Le MCPV défend l'idée que prévenir vaut mieux que guérir, surtout lorsque des enfants sont impliqués.

Résultats détaillés

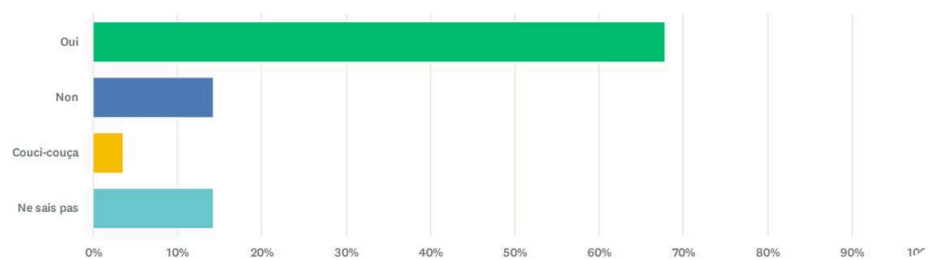
Choix de réponse	Pourcentage	Réponses
✓ Oui	57,14 %	16
✗ Non	14,29 %	4
~ Couci-couça	10,71 %	3
? Ne sais pas	17,86 %	5
Total	100 %	28



Une majorité relative de 57 % se prononce en faveur d'une telle structure, bien qu'un quart des répondants reste dans l'incertitude. Ce résultat suggère qu'un travail de sensibilisation supplémentaire est nécessaire pour convaincre les élus encore hésitants des bénéfices concrets d'un tel dispositif — tant pour les familles que pour les services publics, en termes de réduction de la charge judiciaire et sociale.

i La mise en place de guichets uniques ou de plateformes d'orientation familiale est une pratique déjà adoptée dans plusieurs cantons suisses avec des résultats probants en matière de réduction des litiges prolongés.

Un Tribunal de la famille cantonal : vers une justice spécialisée



La question d'un Tribunal de la famille cantonal touche à l'organisation fondamentale de la justice en matière de droit familial. Un tel tribunal permettrait de regrouper les compétences, d'assurer une plus grande cohérence des décisions et de garantir que les magistrats sont véritablement formés aux spécificités des conflits familiaux, notamment lorsque des enfants mineurs sont concernés.

Résultats détaillés

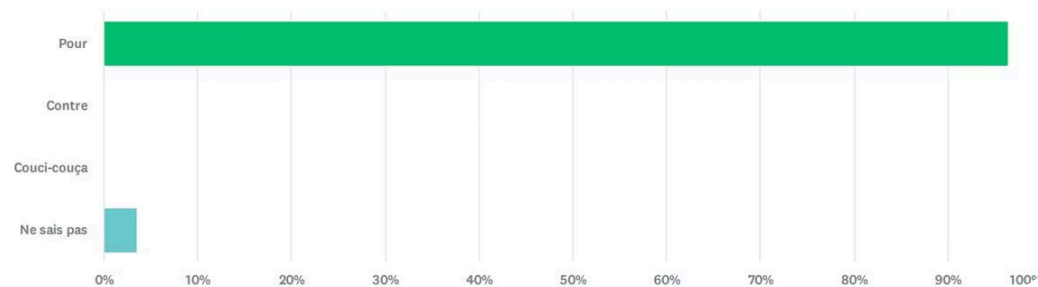
Choix de réponse	Pourcentage	Réponses
✓ Oui	67,86 %	19
✗ Non	14,29 %	4
~ Couci-couça	3,57 %	1
? Ne sais pas	14,29 %	4
Total	100 %	28

✓ Près de 68 % des candidats soutiennent la création d'un Tribunal de la famille cantonal, confirmant une vision réformatrice de l'appareil judiciaire vaudois.

Ce soutien majoritaire à une juridiction familiale spécialisée est cohérent avec les réponses aux questions précédentes : les candidats perçoivent la nécessité d'une approche globale et intégrée des conflits familiaux, plutôt qu'une gestion éclatée entre différentes instances. Un Tribunal de la famille cantonal pourrait également favoriser l'harmonisation des pratiques entre districts, réduisant ainsi les inégalités de traitement selon le lieu de résidence.

Formation spécialisée en droit de la famille : un consensus quasi unanime

La question de la formation certifiée des professionnels du droit de la famille est celle qui a recueilli le plus large consensus de l'ensemble du questionnaire. Face à la complexité croissante des situations familiales — recompositions familiales, conflits de garde internationale, aliénation parentale — une expertise pointue et reconnue est devenue indispensable.



96.43%

Pour

27 candidats sur 28 soutiennent
des formations spécialisées et
certifiées

0%

Contre

Aucun candidat ne s'y oppose —
un signal politique fort

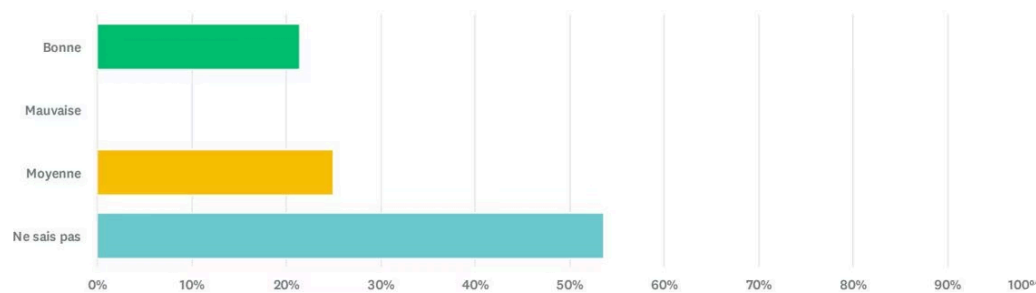
Avec **96,43 % de réponses favorables** et **aucune opposition**, cette question enregistre le score le plus élevé de toute l'enquête. Ce résultat exceptionnel traduit une conviction profonde, partagée par l'ensemble du spectre politique représenté, que les professionnels intervenant dans les affaires familiales doivent disposer de compétences spécifiques et vérifiables. La certification garantit non seulement la qualité des interventions, mais aussi la protection des familles vulnérables face à des décisions qui engagent durablement leur avenir.

- ✓ Ce consensus remarquable constitue une base solide pour porter une initiative législative cantonale en faveur de la certification obligatoire dans le droit de la famille.

La DGEJ et les communes : vers un meilleur ancrage territorial

Les questions 5 et 6 abordent la relation entre les services sociaux communaux et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), organe cantonal jouant un rôle central dans la protection de l'enfance et l'organisation des placements. Les résultats mettent en lumière un manque de visibilité préoccupant au niveau communal, mais aussi une volonté réelle d'y remédier.

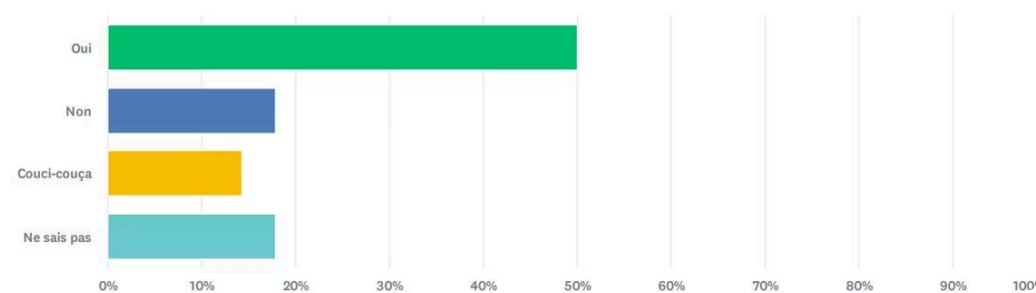
Q5 – Évaluation de la collaboration avec la DGEJ



Évaluation	%	Rép.
Bonne	21,43 %	6
Mauvaise	0 %	0
Moyenne	25,00 %	7
Ne sais pas	53,57 %	15

⚠ Plus de la moitié des répondants ne peuvent pas évaluer cette collaboration, révélant un déficit de communication entre la DGEJ et les élus communaux.

Q6 – Contrôle communal des activités de la DGEJ



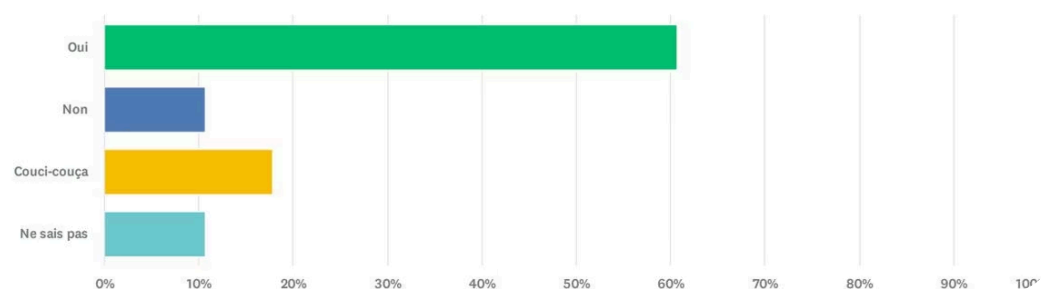
Réponse	%	Rép.
Oui	50,00 %	14
Non	17,86 %	5
Couci-couça	14,29 %	4
Ne sais pas	17,86 %	5

ℹ La moitié des candidats souhaite que leur commune puisse exercer un contrôle sur les activités de la DGEJ sur son territoire, signe d'une demande forte de subsidiarité.

Ces deux résultats, lus ensemble, dressent un tableau nuancé mais instructif. L'ignorance majoritaire quant à la qualité de la collaboration avec la DGEJ n'est pas un signe d'indifférence, mais bien d'un manque de transparence institutionnelle. Le fait que 50 % des candidats souhaitent mieux contrôler les activités de la DGEJ sur leur territoire traduit un désir légitime de proximité et de redevabilité démocratique dans la gestion des affaires familiales les plus sensibles.

Aliénation parentale et violences conjugales : agir au plus près des familles

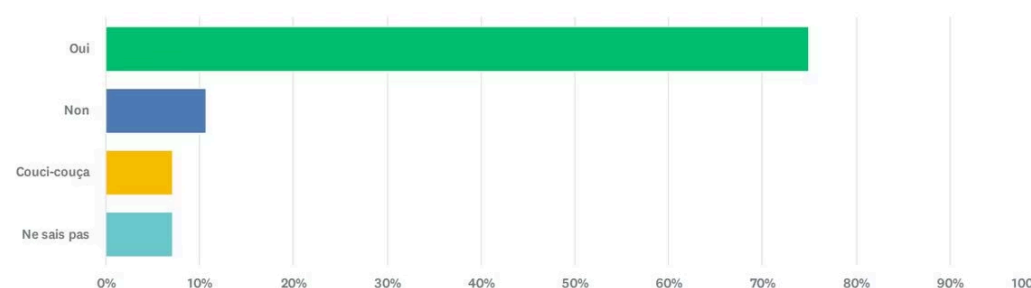
Q7 – Intervention en cas d'aliénation parentale



Réponse	%	Rép.
Oui	60,71 %	17
Non	10,71 %	3
Couci-couça	17,86 %	5
Ne sais pas	10,71 %	3

Une majorité de 60,71 % estime que le service social communal devrait intervenir en cas de suspicion d'aliénation parentale — un phénomène encore trop souvent méconnu ou minimisé, qui cause pourtant des dommages durables aux enfants et aux parents exclus.

Q8 – Accompagnement spécialisé lors d'interventions pour violences



Réponse	%	Rép.
Oui	75,00 %	21
Non	10,71 %	3
Couci-couça	7,14 %	2
Ne sais pas	7,14 %	2

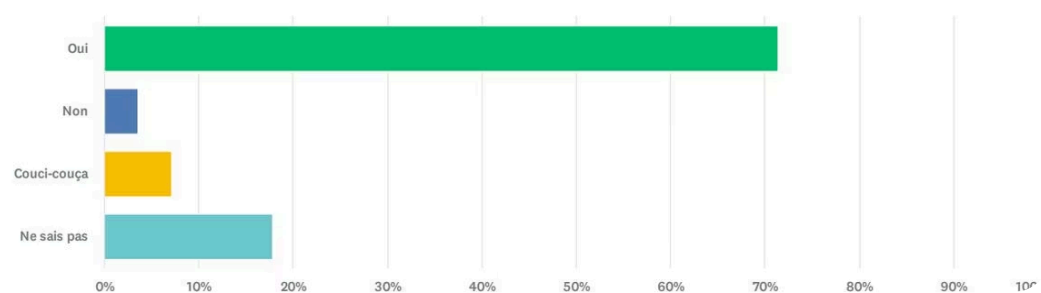
75 % des candidats soutiennent la présence d'un-e assistant-e social-e ou d'un-e spécialiste associatif-ve lors des interventions policières pour violences conjugales ou domestiques — un résultat fort qui reflète une approche pluridisciplinaire et humaine de ces situations d'urgence.

i Ces deux questions révèlent une même philosophie : les élus souhaitent que les services communaux jouent un rôle actif et de proximité dans la protection des familles, au-delà des seules compétences policières ou judiciaires.

Crèches et droit de visite : soutenir concrètement la coparentalité

Les deux dernières questions thématiques du questionnaire abordent des enjeux financiers et pratiques de la coparentalité au quotidien : le calcul des frais de crèche supportés par les parents et la création d'un fonds d'aide à l'accueil des enfants chez le parent non-gardien. Ces questions, plus concrètes, touchent à la réalité vécue de milliers de familles vaudoises séparées.

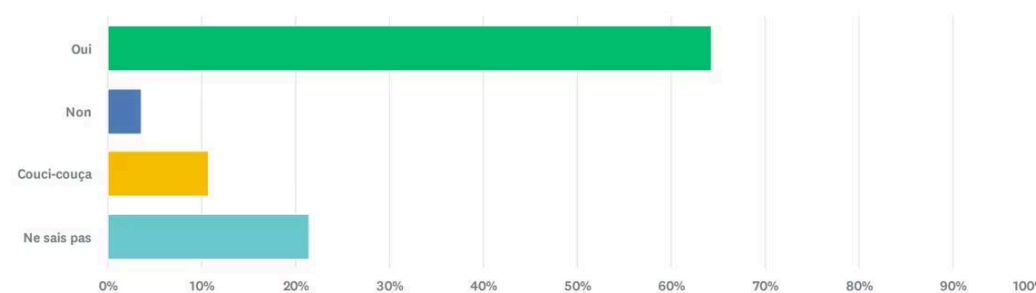
Q9 – Optimisation du calcul des frais de crèche



Réponse	%	Rép.
Oui	71,43 %	20
Non	3,57 %	1
Couci-couça	7,14 %	2
Ne sais pas	17,86 %	5

Plus de 71 % des candidats souhaitent revoir le calcul des dépenses privées liées aux crèches. Ce mode de calcul, souvent défavorable au parent qui assume des frais de garde sans en être officiellement reconnu, constitue une source d'inégalité financière importante dans les situations de séparation.

Q10 – Fonds partiel pour améliorer l'accueil lors du droit de visite



Réponse	%	Rép.
Oui	64,29 %	18
Non	3,57 %	1
Couci-couça	10,71 %	3
Ne sais pas	21,43 %	6

64,29 % des candidats sont favorables à la création d'un fonds partiel pour aider le parent non-gardien à accueillir dignement ses enfants. Ce soutien traduit une reconnaissance du fait que le droit de visite ne peut s'exercer pleinement sans conditions matérielles adéquates.

✔ Ces deux mesures, soutenues par une majorité solide, témoignent d'une volonté politique d'ancrer la coparentalité dans la réalité économique des familles, et non uniquement dans le droit formel.

Un horizon réformiste clair pour la coparentalité vaudoise

L'analyse des dix questions soumises aux candidats aux exécutifs principaux du Canton de Vaud en 2026 révèle une tendance de fond remarquablement cohérente : une majorité significative des répondants soutient des réformes structurelles profondes en faveur d'une meilleure prise en charge des familles séparées, de la protection des droits parentaux et d'une justice familiale plus humaine et spécialisée.



Justice familiale réformée

67,86 % soutiennent un Tribunal de la famille cantonal et 96,43 % plaident pour des formations certifiées — deux piliers d'une justice plus compétente et cohérente.



Rôle renforcé des communes

50 % souhaitent un contrôle communal sur la DGEJ, 60 % veulent que le service social intervienne en cas d'aliénation parentale — la proximité comme levier d'action.

La participation d'environ 20 % des candidats, bien que modeste en chiffres absolus, se distingue par sa qualité et sa motivation. Les répondants ont manifesté une vision claire et progressiste des réformes nécessaires, ouvrant des perspectives concrètes pour les prochaines législatures. Le MCPV accueille ces résultats avec confiance et entend s'en saisir comme d'un mandat politique pour porter ses revendications auprès des futurs élus.

« Une bonne participation d'environ 20 % des répondants, motivée et réformiste. Un horizon éclairé pour les nouvelles options de coparentalité rend notre mouvement confiant dans l'avenir. » — **MCPV, Synthèse 2026**

Ces tendances convergentes constituent un socle solide sur lequel le MCPV peut s'appuyer pour formuler des propositions législatives crédibles, documentées et soutenues par les élus eux-mêmes. La coparentalité, la médiation familiale et la protection des droits du parent non-gardien ne sont plus des revendications marginales : elles s'inscrivent désormais dans l'agenda politique mainstream du Canton de Vaud.



Médiation préférée au conflit

75 % approuvent l'extension du modèle Cochem, signal fort d'une préférence politique pour la résolution amiable et constructive des séparations.



Soutien concret aux familles

71 % pour l'optimisation des calculs de crèche, 64 % pour un fonds d'aide au droit de visite — des mesures pratiques plébiscitées pour améliorer le quotidien des familles séparées.

[Rejoindre le MCPV](#)

[Télécharger le rapport complet](#)